



AJUSTEMENT DE L'ORGANIGRAMME DE LA DGAFMG

I – Proposition de création d'une Mission et de trois nouvelles Directions en remplacement de l'actuelle Direction de la Logistique

La Direction Générale Adjointe des Finances et des Moyens Généraux (DGAFMG), créée par délibération 17/2368/EFAG du 11 décembre 2017, comprend une Mission :

- la Mission Contrôle Gestion,

et sept Directions :

- la Direction des Ressources Partagées,
- la Direction du Budget,
- la Direction de la Dette,
- la Direction de la Comptabilité,
- la Direction de la Fiscalité Locale et du Recensement,
- la Direction de la Commande Publique
- la Direction de la Logistique.

Il est proposé de poursuivre l'organisation des fonctions supports contenues au sein de la Direction de la Logistique, aujourd'hui composée de cinq Services et dix Divisions :

- le Service des Ressources Partagées,
- le Service Logistique Opérationnelle qui comprend :
 - * la Division Relations Utilisateurs,
 - * la Division Gestion des Approvisionnements,
 - * la Division Stocks Distribution,
- le Service Parc Automobile qui comprend :
 - * la Division Affaires Générales,
 - * la Division Transports,
 - * la Division Gestion Parc,
 - * la Division Acquisitions Magasins,
 - * la Division Production Maintenance,
- le Service Entretien qui comprend :
 - * la Division Entretien Régie Directe,
 - * la Division Entretien Régie Externalisée,
- le Service Courrier Central.

Il apparaît, en effet, opportun de structurer plus avant ces fonctions logistiques supports et de confirmer leur positionnement stratégique au sein de l'organigramme municipal.

Il est donc proposé que cette nouvelle approche organisationnelle se décline ainsi au sein de la Direction Générale Adjointe des Finances et des Moyens Généraux, qui comprendra :

- la Mission Contrôle Gestion,
- la Mission Gestion Logistique et Technique,

et neuf Directions :

- la Direction des Ressources Partagées,
- la Direction du Budget,
- la Direction de la Dette,
- la Direction de la Comptabilité,
- la Direction de la Fiscalité Locale et du Recensement,
- la Direction de la Commande Publique
- la Direction Achats Distribution.
- la Direction du Parc Automobile,
- la Direction de l'Entretien.

Afin de mener à bien ses missions, dont celle de s'assurer de la cohérence des processus portés par la Direction de la Commande Publique, l'Adjoint chargé de l'Optimisation de la Fonction Achat-Logistique s'appuiera fonctionnellement sur la Mission Gestion Logistique et Technique, la Direction Achats Distribution, la Direction du Parc Automobile et la Direction de l'Entretien.

La nouvelle Mission Gestion Logistique et Technique sera notamment en charge de l'activité de vente aux enchères ainsi que de missions de coordination administrative et juridique. Elle veillera en outre à la sécurité bâtiminaire, et plus particulièrement celle des sites en installations classées pour la protection de l'environnement (deux stations services et entrepôts de la Valbarelle), tandis que seront conduites les actions de prévention et d'amélioration des conditions de travail en lien avec le CHSCT.

Le Responsable de la Mission Gestion Logistique et Technique est placé sous l'autorité de l'Adjoint chargé de l'Optimisation de la Fonction Achat-Logistique.

La nouvelle Direction Achats Distribution est composée de quatre Services :

- le Service Relations Utilisateurs,
- le Service Gestion des Approvisionnements,
- le Service Stocks Distribution,
- le Service Courrier Central.

La nouvelle Direction du Parc Automobile est composée de cinq Services :

- le Service des Ressources Partagées,
- le Service Transport,
- le Service Gestion de Parc,
- le Service Acquisition Magasin,
- le Service Production Maintenance.

La nouvelle Direction de l'Entretien est composée de deux Services :

- le Service Entretien Régie Directe,
- le Service Entretien Régie Externalisée.

II- Proposition d'ajustement de l'organigramme de la Direction de la Comptabilité

Pour rappel, la Direction de la Comptabilité est aujourd'hui composée de trois Services :

- le Service Expertise Exécution Marchés Publics qui comprend deux Divisions :
 - la Division Conseil et Qualité Exécution Marchés Publics,
 - la Division Contrôle Interne Engagements Liquidations Marchés Publics,
- le Service Expertise Exécution Domaines Divers, qui comprend quatre Divisions :
 - la Division Conseil et Qualité Exécution Domaines Divers,
 - la Division Contrôle Interne Engagements Liquidations Domaines Divers,
 - la Division des Activités Comptables Connexes,
 - la Division Exécution des Recettes,
- le Service Expertise Comptes et Patrimoine.

Il est proposé de distinguer plus clairement dans l'organigramme municipal les missions d'expertise afférentes aux activités comptables connexes que constituent le domaine des régies comptables et celui des indemnités des élus locaux.

Aussi, l'actuelle Division des Activités Comptables Connexes, rattachée au Service Expertise Exécution Domaines Divers, est érigée en une Mission spécifique directement rattachée au Directeur de la Comptabilité.

La nouvelle Mission Expertise des Activités Comptables Connexes sera en charge des régies comptables en liaison avec la Recette des Finances, de certaines dépenses particulières en matière de Ressources Humaines ainsi que du versement des indemnités des élus locaux.

Par ailleurs, il est proposé de revoir l'approche organisationnelle de l'actuel Service Expertise Exécution Marchés Publics, en charge du contrôle interne et du conseil en matière d'exécution budgétaire des marchés publics et contrats soumis à des mises en concurrence préalable.

Ce Service comprendra quatre Divisions :

- la Division Conseil et Qualité Exécution Marchés Publics,
- et 3 divisions se répartissant le contrôle de l'exécution gérée par les différents services municipaux :
 - la Division 1 Contrôle Interne Exécution Marchés Publics,
 - la Division 2 Contrôle Interne Exécution Marchés Publics,
 - la Division 3 Contrôle Interne Exécution Marchés Publics.

En effet, le volume prépondérant des dépenses sur marchés publics, en terme de nombre de mandats à traiter, rend aujourd'hui nécessaire une ventilation de la charge de travail sur des équipes distinctes pour gagner en efficacité. Ainsi, l'activité est scindée en trois Divisions, chacune étant responsable d'une entité regroupant la gestion d'un volant de services.